

LE - 8 MAKS 2012

REGION MORD-EST Département Études et Projets DDTM DU NORD

	And the state of the second state of the second	IA!	1 1
D.D.T.M. 59, Service de l'Eau et de l'Enviro	nnement.	an vicempe april	Million Control Carrent de la company
Cellule Police de l'eau	Police de l'a		
A l'attention de Mr COUTURE Reynald	CCB	1	
62, Boulevard de Belfort	RPPP	mane or boundary,	Martin Commercia
BP 289	PEE		DECEMBER OF STREET
59 019 - LILLE cedex	MISEN		*****
<i>.</i>	A: attribution	ANTE PROMINENT	Mark of the state
QUETTE EN OSTREVENT ID85A, ID 85B -	1. information	ARROWN P	- 1
34.34	P participation		1

NOS RÉF :

44568\_01

BOUCHAIN / WAVRECHAIN SOUS FAULX / MARQUETTE EN OSTREVENT ID85A, ID 85B -

Dossier N°59-2011-00210

03-83-67-36-36

INTERLOCUTEUR

Mr PLANCHON (ou HUCHETTE) au 03-83-18-39-41

OBJET

3 exemplaires du Dossier Déclaratif complet du chantier GRTgaz NRS de BOUCHAIN/WAVRECHAIN SOUS FAULX : Mise en place de protections mécaniques sur l'ouvrage de transport de gaz naturel GRTgaz.

Envoi en Recommandé avec ARSPE 59 / REC	ULE				
0.1100.0010	Nancy, le 7/03/2012				
- 9 MARS 2012					
Nº 484					

Monsieur COUTURE,

GRTgaz met en œuvre un programme de protection de son réseau existant en application de la réglementation concernant l'arrêté du 4 août 2006 portant règlement de sécurité des canalisations de gaz combustibles, d'hydrocarbures liquides et liquéfiés et de produits chimiques dit « arrêté multifluides » applicable après publication au JO du 15/09/2006, et visant à accroître le niveau de sécurité des canalisations.

L'analyse de l'environnement et des installations a mis en évidence des écarts par rapport au règlement de sécurité.

Sur le tracé de nos travaux à BOUCHAIN / WAVRECHAIN SOUS FAULX / MARQUETTE EN OSTREVENT est présent le cours d'eau de NAVILLE TORTUE, et d'après le code de l'environnement un dossier déclaratif est à instruire. Ces travaux de mise en conformité, consiste à positionner au-dessus de la génératrice supérieure des 2 canalisations (Ø600) des plaques de protection mécanique en PEHD permettant de réduire ainsi les risques d'agression par des travaux de tiers.

A cet effet, nous nous sommes entretenus à plusieurs reprises avec vous - ce dont nous vous remercions – afin de répondre conformément à vos exigences et aboutir à un dossier complet.

Nous vous prions donc de trouver ci-joint ce dossier Déclaratif complet - en remplacement du dossier enregistré dans vos services en date du 20/12/11 - en 3 exemplaires pour l'obtention de votre accord.



# <u>s Interlocuteurs en cas de besoin :</u>

Le cabinet d'Ingénierie de l'Environnement ayant réalisé l'expertise : PLANETE VERTE, Mr BINET, tél

L'entreprise d'Etudes, de Pilotage et de Supervision est CAIHS qui a en charge le suivi de ces travaux. Elle est représentée par Thibault BENARD, tél : 03.20.40.89.23, port : 06.19.29.15.05 ;

Contact local pour GRTgaz : Stéphane HUCHETTE, Chef de projet aMOA DEP Lille, tél : 03.28.53.41.37, port: 06.66.34.51.09.

En vous souhaitant bonne réception et dans l'attente de votre accord, nous vous prions de recevoir, Monsieur COUTURE, l'expression de nos salutations distinguées.

> Hervé PLANCHON Directeur de projet NRS



# PRÉFECTURE DU NORD

# RECEPISSE DE DÉPÔT DE DOSSIER DE DECLARATION DONNANT ACCORD POUR COMMENCEMENT DES TRAVAUX CONCERNANT TRAVAUX DE PROTECTIONS DE CANALISATIONS

COMMUNES DE BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS FAULX ET MARQUETTE EN OSTREVANT

DOSSIER N° 59-2012-00044 LE PRÉFET DE RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS Le préfet du NORD

Officier de la Légion d'honneur

Commandeur dans l'Ordre national du mérite

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L. 211-1, L. 214-1 à L. 214-6 et R. 214-1 à R. 214-56 ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ;

VU le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement considéré complet, présenté par GRT Gaz, enregistré sous le n° 59-2012-00044 et relatif à : TRAVAUX DE PROTECTIONS DE CANALISATIONS A BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS FAULX ET MARQUETTE EN OSTREVANT ;

donne récépissé du dépôt de sa déclaration au pétitionnaire suivant :

GRT Gaz Région Nord-Est 24, quai Sainte-Catherine 54042 NANCY Cedex

concernant:

# TRAVAUX DE PROTECTIONS DE CANALISATIONS

dont la réalisation est prévue dans les communes de BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS FAULX ET MARQUETTE EN OSTREVANT.

Les ouvrages constitutifs à ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement. Les rubriques du tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernées sont les suivantes :

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales correspondant
3.1.2.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau: 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D)		Arrêté du 28 novembre 2007
3.3.1.0	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : 1° Supérieure ou égale à 1 ha (A) 2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D)		

Le déclarant devra respecter les prescriptions générales définies dans les arrêtés dont les références sont indiquées dans le tableau ci-dessus et qui sont joints au présent récépissé.

Le déclarant peut débuter son opération dès réception du présent récépissé. Au vu des pièces constitutives du dossier complet, il n'est pas envisagé de faire opposition à cette déclaration.

Copies de la déclaration et de ce récépissé sont adressées aux mairies de BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS FAULX et MARQUETTE EN OSTREVANT où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture du NORD durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage à la mairie des communes de BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS FAULX et MARQUETTE EN OSTREVANT par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai d'un an. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage en mairie, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

Le service de police de l'eau devra être averti de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement des ouvrages et, le cas échéant, de la date de mise en service.

Les ouvrages, les travaux et les conditions de réalisation et d'exploitation doivent être conformes au dossier déposé.

L'inobservation des dispositions figurant dans le dossier déposé ainsi que celles contenues dans les prescriptions générales annexées au présent récépissé, pourra entraîner l'application des sanctions prévues à l'article R. 216-12 du code de l'environnement.

En application de l'article R. 214-40 du code de l'environnement, toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être porté, avant réalisation à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration.

Les agents mentionnés à l'article L. 216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront libre accès aux installations objet de la déclaration dans les conditions définies par le code de l'environnement, dans le cadre d'une recherche d'infraction.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent récépissé ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

A LILLE, le

20 AVR. 2012

Pour le Préfet et par délégation, Le Chef de Service,

Didier Røussel

## PJ : liste des arrêtés de prescriptions générales

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

## ANNEXE

# LISTE DES ARRETES DE PRESCRIPTIONS GENERALES

• Arrêté du 28 novembre 2007



Direction départementale des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule Police de l'Eau

Lille, le

20 AVR 2012

Monsieur le maire de la commune de BOUCHAIN 128, rue Henri Bocquet

**59111 BOUCHAIN** 

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par GRT GAZ en date du 08/03/2012 concernant l'opération suivante :

TRAVAUX DE PROTECTIONS DE CANALISATIONS A BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS FAULX ET **MARQUETTE EN OSTREVANT** 

dossier suivi par M. Reynald COUTURE tél.: 03 28 03 84 20 fax: 03 28 03 83 80 mail: reynald.couture@nord.gouv.fr.

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef de Service,

Didier ROUSSEL

Horaires d'ouverture : lundi au jeudi 8h30-17h30 ; vendredi 8h30-17h

Tél.: 03 28 83 03 00 - fax: 03 28 83 03 01 62, boulevard de Belfort BP 289

59019 Lille cédex



Direction départementale des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule Police de l'Eau 649 PE Lille, le

LO AVR. 2012

Monsieur le maire de la commune de Wavrechain sous Faulx 4, rue de l'Eglise

**59111 WAVRECHAIN SOUS FAULX** 

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par GRT GAZ en date du 08/03/2012 concernant l'opération suivante :

TRAVAUX DE PROTECTIONS DE CANALISATIONS A BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS FAULX ET MARQUETTE EN OSTREVANT

dossier suivi par M. Reynald COUTURE tél.: 03 28 03 84 20 fax: 03 28 03 83 80 mail: reynald.couture@nord.gouv.fr.

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef de Service,

Didier ROUSSEL



Direction départementale des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule Police de l'Eau

Lille, le

20 AVR. 2012

Monsieur le maire de la commune de Marquette en Ostrevant 34, rue Louis Pasteur

**59252 MARQUETTE EN OSTREVANT** 

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par GRT GAZ en date du 08/03/2012 concernant l'opération suivante :

TRAVAUX DE PROTECTIONS DE CANALISATIONS A BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS FAULX ET MARQUETTE EN OSTREVANT

dossier suivi par M. Reynald COUTURE tél.: 03 28 03 84 20 fax: 03 28 03 83 80 mail: reynald.couture@nord.gouv.fr.

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef de Service,

Didier ROUSSE



Direction départementale des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule Police de l'Eau

Lille, le 20 AVR 2012

Monsieur le Président de la CLE DU SAGE DE LA SENSEE Institution Interdépartementale 59-62 pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée DEDT 51, rue Gustave Delory

**59500 LILLE CEDEX** 

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par GRT GAZ en date du 08/03/12 concernant l'opération suivante :

TRAVAUX DE PROTECTION DE CANALISATIONS A BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS FAULX ET MARQUETTE EN OSTREVANT

dossier suivi par M. REYNALD COUTURE tél.: 03 28 03 84 20 fax: 03 28 03 83 80 mail: reynald.couture@nord.gouv.fr

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef de Service,

Didier Roussel



Direction départementale des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule Police de l'Eau

Lille, le

20 AVR 2012

Monsieur le Directeur de GRT GAZ 24, quai Sainte Catherine

54042 NANCY CEDEX

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration n° 59-2012-00044 au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

#### TRAVAUX DE PROTECTIONS DE CANALISATIONS A BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS FAULX ET MARQUETTE EN OSTREVANT

suivi par Monsieur Reynald COUTURE tél.: 03 28 03 84 20 fax: 03 28 03 83 80 mail: reynald.couture@nord.gouv.fr

pour lequel vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie des communes de BOUCHAIN, WAVRECHAIN SOUS FAULX et MARQUETTE EN OSTREVANT pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du NORD durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif par les tiers dans un délai de un an dans les conditions définies à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement à compter de la date de sa publication ou de la date d'affichage en mairie. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage en mairie, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

.../...

La présente décision ne vaut qu'au titre I du livre deuxième du Code de l'Environnement et ne dispense par le pétitionnaire d'obtenir les autorisations relatives aux autres réglementations (urbanisme,...).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef de Service,

Didier Roussel

Copie à Monsieur le Responsable de la DT du Valenciennois